



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 07 FÉVRIER 2017**

**Date de la convocation : 20 janvier 2017**

**Sous la présidence de Monsieur Matthieu ROUVEYRE**

**Présents :**

Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°170207\_007  
BUDGET PRIMITIF 2017  
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

## DÉLIBÉRATION N°170207\_007 BUDGET PRIMITIF 2017

### BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

**Considérant** l'empêchement de Monsieur Pierre DUCOUT, Président de Gironde Numérique, et conformément à l'article 12 du règlement intérieur et à la délibération n°20150520-003 du 20 mai 2015, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Gironde Numérique, a présidé la présente séance du comité syndical du 07 février 2017.

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 20 janvier 2017 fixant le prochain comité syndical le 07 février 2017 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 07 février 2017 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

#### **I – Exposé des motifs**

Le Budget annexe « Prestation de Services Numériques » retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux Services Numériques hors mutualisation.

Dans ce cas, la participation des collectivités non membres du Syndicat mixte Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le Syndicat mixte Gironde Numérique fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce Budget est ainsi assujéti à la TVA.

#### **II – Présentation du Budget**

Le projet de Budget est voté sans reprise anticipée des résultats de l'année 2016.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 18 000 euros se décomposant :

- 15 000 euros en section d'exploitation,
- 3 000 euros en section d'investissement.

#### **1 - Dépenses et recettes de la section d'exploitation**

**Les dépenses** d'un montant total de 15 000 euros sont réparties entre :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 2 000 euros,
- Chapitre 012 (charges de personnels) pour 10 000 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 3 000 euros,

**DÉLIBÉRATION N°170207\_007**  
**BUDGET PRIMITIF 2017**  
**BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Les recettes** d'un montant total de 15 000 euros sont réparties entre :

- Prestation de services pour 15 000 euros.

**2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement**

**Les dépenses** d'un montant total de 3 000 euros sont réparties entre :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour 3 000 euros.

**Les recettes** d'un montant total de 3 000 euros sont réparties entre :

- Virement de la section d'exploitation pour 3 000 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2017 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques ».

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 07 février 2017

Pour expédition conforme,

1<sup>er</sup> Vice Président de Gironde Numérique

Matthieu ROUVEYRE

Annexe : maquette du Budget Primitif 2017